

Jean MAILLET

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
DES HYDRONYMES
ET TOPONYMES NAUTIQUES

HISTOIRES D'EAUX
FLEUVES, RIVIÈRES, LACS,
CAPS, BAIES ET ÎLES DE LA FRANCE

Préface par Jean PRUVOST



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2022

www.honorechampion.com

AVANT-PROPOS

Ces étymologies qui font la France

Les premiers habitants de ce territoire varié qui, bien plus tard, s'appellerait la Gaule, eurent, parmi leurs premiers soucis, celui de nommer les rivières où ils se baignaient et pêchaient partie de leur nourriture.

Les premiers habitants ? Toponymistes et protohistoriens se perdent en conjectures. D'aucuns prétendent que les Vascons auraient peuplé une grande partie de l'Europe voici quelque 20 000 ans : des vestiges de leur langue se seraient fixés dans la toponymie de tout le vieux continent et pas seulement dans les régions basques et gasconnes qui leur ont emprunté leur nom. Mais plutôt que de traces spécifiques, il ne s'agirait plus que de bribes (les spécialistes parlent de substrat), dissimulées dans des parlers plus « récents » sur lesquels l'empreinte du vascon ne serait, dans le meilleur des cas, que difficilement décelable : ligure sur la côte méditerranéenne et dans les Alpes méridionales (peut-être au-delà), celtibère dans les pays pyrénéens, gaulois partout ailleurs. D'autres influences sont, elles, manifestes : germanique dans les régions de l'Est (mais pas seulement), scandinave dans le pays normand, bretonne en Armorique (mais le breton a-t-il déteint sur le gaulois ou est-ce l'inverse ?), et quid du latin ? Certains noms gallo-romains en dérivent-ils directement où le gaulois en eut-il la prééminence étymologique ?

Essayons d'y voir plus clair. Gaulois, gaélique, gallois, cornique et breton sont des langues celtiques. Le latin, l'osque et l'ombrien sont des langues italiques. Langues celtiques et italiques sont issues de la branche italo-celtique des langues indo-européennes. Les langues scandinaves et germaniques descendent du proto-germanique (ou germanique commun), autre rameau des langues indo-européennes. Les unes et les autres sont issues du proto-indo-européen (ou indo-européen commun), langue induite et reconstituée, souvent simplement baptisée indo-européen (appellation adoptée dans le présent dictionnaire), à ne pas confondre avec le « pré-indo-européen » qui qualifie toute donnée

linguistique appartenant à une langue non-classée, parlée avant que l'indo-européen ne se soit intégralement répandu.

Fleuves, rivières, ruisseaux, îles, lacs, anses, caps, péninsules, furent peut-être d'abord nommés par des Pré-indo-européens (Vascons, Ibères, Ligures ou autres), et ces noms furent adoptés, adaptés, modifiés ou tout simplement remplacés par les autochtones qui suivirent : là, les Celtes, là-bas, les Germains, ailleurs et plus tard, les Gallo-romains. Encore bien plus tard et dans le nord-ouest de notre pays, les Vikings laissèrent à leur tour leur empreinte linguistique... Faute de données archéologiques suffisantes, il est souvent difficile d'attribuer la paternité des noms de lieux à telle langue ancienne plutôt qu'à telle autre. Toutefois, en remontant à la plus archaïque des formes et en prenant en compte les aléas de l'évolution linguistique, il est possible de redécouvrir la morphologie et le sens caché du nom de telle rivière, de telle île, etc. Pour les pères de nos pères, les sources de la Seine (*Sequanna*) étaient un «jaillissement sacré», la Marne (*Matrona*), une «déesse mère protectrice», le Doubs (*Dubis*), une «rivière noire»; la Cance (*Quantia*), affluent du Rhône, nous parle peut-être d'une «frontière entre deux peuplades gauloises», Oléron (*Olarionis*), d'une «île aux bonnes odeurs», le lac Pavin (*Pavens*), d'un «lac de l'effroi», etc.

Redonner à chaque hydronyme de notre France sa forme et sa signification premières, tel est l'objet du présent dictionnaire. Encore faut-il que l'on sache de quelle rivière on parle, de quel cap il est question, à quelle île on fait allusion. Préalablement à l'explication étymologique^o, développée dans le second paragraphe (*), le lecteur trouvera donc dans le premier, les critères descriptifs permettant de situer l'élément : pour les cours d'eau, par exemple, on précisera le lieu de leur source, celui de leur confluence ou de leur embouchure, leur longueur, les principales villes traversées ainsi que d'éventuels détails anecdotiques.

Comment nos très lointains ancêtres ont-ils identifié les rivières ?

Ils ont donné leur propre nom, ou le nom d'un de leurs dieux, aux rivières qui traversaient leur domaine ou le longeaient. D'ailleurs, en en prenant possession, ils ont nommé leurs domaines de la même façon. C'est le cas le plus fréquent. Nombreuses également furent les dénominations aboutissant à une étymologie simplissime, pléonastique, et d'une décevante banalité : le nom ancien peut tout bonnement signifier

«eau de la rivière», «cours d'eau» ou «eaux vives», mais il n'est pas rare que derrière de telles évidences, ces hydronymes révèlent des théonymes. D'autres désignations sont encore plus pertinentes. La rivière peut en effet être identifiée d'après

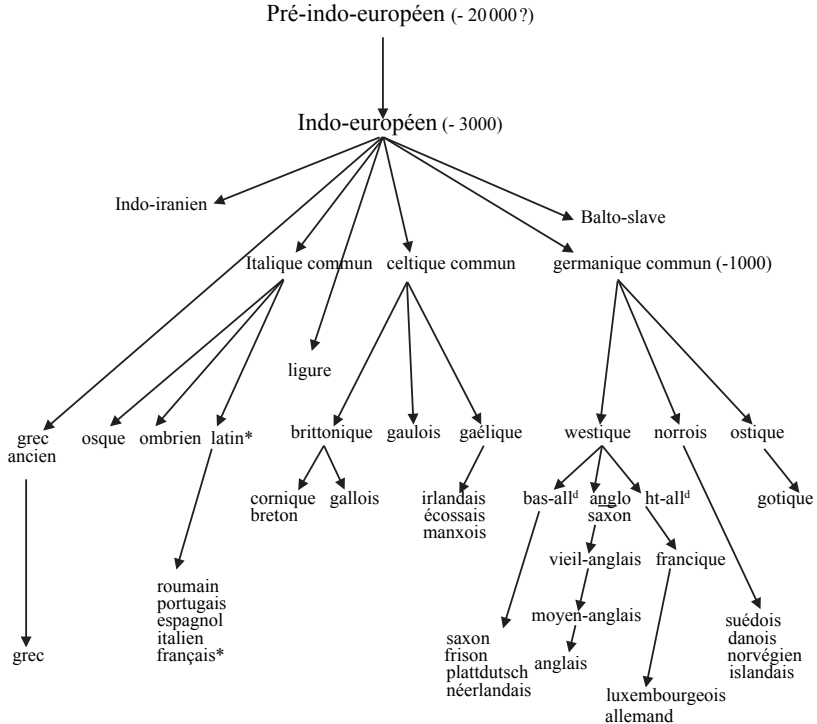
- sa ripisylve, c'est-à-dire les arbres qui poussent sur ses rives (Ex. Des ormes pour l'Elme, des aulnes pour la Vernaison),
- les animaux qui l'habitent (Ex. Des castors pour la Bièvre ou le Beuvron),
- les animaux qui viennent y boire (Ex. Des loups pour la Bléone, des brebis pour l'Ouvèze),
- sa couleur (Ex. La Sinope est verte, le Doubs est noir),
- son comportement (Ex. Le Thouet est tranquille, l'Isère, impétueuse et rapide),
- la divinité qui l'anime (Ex. *Souconna* pour la Saône, *Belena* pour la Belle),
- le bruit qu'elle fait entendre (Ex. La Brame «mugit», le Liepvrette, «bavarde»),
- les paysages qu'elle traverse (Ex. Des bois de chênes verts pour la Tenise, des prairies et pâturages pour le Clain).

Grâce aux progrès accomplis dans le domaine de la linguistique historique, singulièrement dans la connaissance de l'indo-européen commun et des langues celtiques comme le gaulois, ces identifications peuvent désormais être décryptées et, parallèlement à son intérêt purement linguistique, ce dictionnaire voudrait lever un coin du voile sur l'étroite relation que les peuples d'un très lointain passé entretenaient avec leur environnement.

Jean Maillet, le 1^{er} mars 2021

(*) Dans certains cas, faute de disposer de formes anciennes attestées, on est réduit à ne pouvoir formuler que des hypothèses. La recherche n'est donc pas close et c'est tant mieux pour le linguiste curieux qui se réjouira de poursuivre cette quête de certitudes étymologiques.

Tableau chronologique simplifié des langues italo-celtiques et germaniques issues de l'indo-européen commun



(*) **Latin classique** (de -100 à + 200)

Bas-latin (latin tardif, du III^e au V^e siècle)

Latin médiéval (populaire, du V^e siècle à la Renaissance)

Gallo-roman : a coexisté avec le latin médiéval à partir du VII^e siècle. Il correspond aux dialectes parlés dans les différents territoires des Gaules. Issu du latin populaire, le gallo-roman du nord (langues d'oïl regroupées sous le terme de « roman ») aboutira à l'ancien français à partir du IX^e siècle.)

(*) **Ancien français** : du IX^e au XIV^e siècle. Il comprend l'ensemble des langues romanes de la moitié nord de la France et de la Belgique (langue d'oïl) : francien (parler d'Île-de-France), wallon, picard, normand, champenois, tourangeau, angevin, poitevin, saintongeais, bourguignon, berrichon et franco-comtois. Les premiers textes en ancien français sont les *Serments de Strasbourg* (842, langue administrative) et la *Séquence ou Cantilène de sainte Eulalie* (881, langue littéraire).

Occitan : à la même époque, les habitants de la moitié sud de la France parlaient les langues d'oc (occitan) comprenant le provençal, le catalan, le languedocien, le gascon, l'auvergnat et le limousin.

Le franco-provençal regroupe les dialectes latins du IX^e au XIV^e siècles, parlés dans un territoire intermédiaire : région lyonnaise, sud du Jura, Savoie, vallées alpines du Piémont, val d'Aoste et Suisse romande.

Moyen français : du XIV^e au XVI^e siècle (1539 : ordonnance de Villers-Cotterêts, acte fondateur du français comme langue officielle).

Français : il se subdivise en français classique et postclassique (du XVII^e au XVIII^e siècle), français moderne (XIX^e) et français contemporain (depuis le XX^e siècle).